



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 25/10/2022

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants et la décision suivants entre le 12 et le 25 octobre 2022:

AVIS DÉLIBÉRÉS

- **Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes (01) dans le cadre d'une déclaration de projet concernant l'implantation de quatre éoliennes**

Création d'un secteur dédié en zone naturelle dénommé Npe d'une superficie de 4,4 ha, et déclassement de 0,55 ha d'espaces boisés classés pour accueillir un projet éolien sur cette commune du nord-ouest du bassin de Bourg-en-Bresse limitrophe de la Saône-et-Loire.

- **Création d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Santin-Cantalès (15)**

Aménagement par TotalEnergies renouvelables France, dans l'emprise d'une ancienne carrière de matériaux basaltiques, sur une surface clôturée de 5,1 ha, d'une installation délivrant une puissance maximale de 3,23 MWc permettant une production d'énergie estimée à 4,1 GWh/an.

- **Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Jean-en-Royans (26)**

Evolution fondée sur une hypothèse de croissance annuelle de la population de 0,8% et prévoyant la création de 181 logements et l'accueil d'une unité touristique nouvelle au col de la Machine pour cette commune au relief très marqué, s'étagant de 196 m à 1292 m d'altitude, située dans la plaine de la Lyonne, à proximité du site classé de Combe-Laval en bordure ouest du massif du Vercors.

- **Aménagement du quartier Gare à St-Julien-en-Genevois (74)**

Aménagement du quartier de la gare de Saint-Julien-en-Genevois en lien avec la mise en service en 2025 du tramway reliant la commune à Genève, avec renouvellement de friches industrielles, comprenant la démolition de bâtiments existants, la création devant la gare d'un pôle d'échange multimodal, la renaturation du cours d'eau l'Arande et la construction de logements, de commerces et de services (création de 44 400 m² de surface de plancher).

Service presse IGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Bozel (73)

Evolution en lien avec le projet d'ascenseur valléen vers Saint-Bon-Tarentaise et la station de Courchevel, prévoyant la mobilisation de 6 ha à vocation d'habitat permanent (140 logements) et de 5 ha à vocation d'activités touristiques et d'équipements publics, dont la programmation globale de 2 000 lits touristiques et la création de trois zones de développement touristique ainsi que de deux unités touristiques nouvelles (UTN) structurantes inscrites au Scot Tarentaise Vanoise, pour cette commune de 1 876 habitants.

- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Brioude-Sud-Auvergne (43)

Premier plan local d'urbanisme de ce territoire rural traversé par l'Allier et l'A75, situé en Haute-Loire et limitrophe avec le Cantal et le Puy-de-Dôme, regroupant 27 communes et comptant 16 700 habitants, s'appuyant sur une croissance démographique annuelle de 0,6%, prévoyant la création de 1 220 logements neufs et comportant 148 opérations d'aménagement et de programmation.

- Evolution des activités d'une imprimerie à Sainte-Sigolène (43)

Augmentation des capacités de production, de 2 à 3 tonnes par jour, de ce site d'impression sur plastique de la société G'Imprim, localisé en bordure d'une zone industrielle, par l'ajout de sept lignes d'impression et d'un système de traitement des émissions de composés organiques volatils et un fonctionnement étendu au week-end.

- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Cros (63)

Passage d'une carte communale à un PLU prévoyant la construction de 22 logements neufs et une consommation de 9 ha dont 4.4 ha pouvant accueillir un parc photovoltaïque, pour cette commune rurale de 167 habitants, située à 70 km au sud-ouest de Clermont-Ferrand.

- Réhabilitation du télésiège Dôme-Sud aux 2 Alpes sur la commune de Saint-Christophe-en-Oisans (38)

Suite à son effondrement en 2019, réhabilitation et allongement d'un télésiège (de 455 à 900 m de long), avec un débit augmenté à 1 200 personnes par heure contre 900 auparavant, et démantèlement de deux autres télésièges (du Col et Soreiller), dans le secteur glacier sommital de la station des 2 Alpes qui s'étage entre 1 300 et 3 600 m d'altitude.

- Parc éolien à Liernolles et Montcombroux-les-Mines (03)

Installation, sur le plateau bocager des Basses Marches du Bourbonnais, de cinq éoliennes d'une hauteur totale en bout de pale de 200 m, une hauteur au moyeu de 125 m et une puissance nominale de 4,5 MW, portée par la société Eurocape New Energy.

DÉCISIONS DÉLIBÉRÉES

- Modification n°2 du plan local d'urbanisme de Vaugneray (69)

Recours formé par la commune de Vaugneray contre la décision de la MRAe ARA de soumettre son projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) à évaluation environnementale.

- Révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) de la commune de Taninges (74)

Révision des PPRNP multirisque (avalanches, mouvements de terrain, risque torrentiel) approuvé le 8 mars 1999 et inondation par débordement du Giffre approuvé le 28 juin 2004 portée par la direction départementale des territoires de Haute-Savoie, relevant d'un examen au cas par cas.

- Aménagement urbain « Dessous le Palais », sur la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon (69)

Création d'un nouveau quartier mixte (logements, équipements destinés aux personnes vulnérables) sur un terrain d'assiette de 2,5 ha, porté par l'Établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes - Epora (Rhône), relevant d'un examen au cas par cas.

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site :
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>